tés par un [illegible] de deux hussards et protégés en outre par deux agents de police.

Marseille, 7 novembre. — Conformément à la résolution votée dans la réunion d'hier soir, le syndicat des employés de tramways a fait placarder cette après-midi une proclamation invitant les grévistes à maintenir énergiquement leurs revendications ; et annonçant que tous ceux qui feraient défection seraient flétris par leurs camarades comm renégats et exclus du syndicat.

La direction de la compagnie vient de prévenir le maire de Marseille que le Conseil d'administration avait décidé d'actionner la municipalité comme civilement responsable des dégâts matériels commis par les manifestants.

M. Millerand que les grévistes avaient appelé auprès d'eux, a fait savoir au comité qu'il lui est actuellement impossible de se rendre à cette convocation. M. Antide Boyer arrivera demain.

L'incident de la frontière

Berlin, 7 novembre — Le garde-forestier auteur de l'attentat contre le nommé Clément à Raon, a été déplacé et le gouvernement a accordé une indemnité supplémentaire de 3000 fr. à la famille de la victime.

Nouvelles Étrangères

L'ARMÉE ALLEMANDE
Jugée par le « Times »

Londres, 7 novembre — Le correspondant militaire du *Times*, qui a suivi les manœuvres allemandes en Alsace, en fait très longuement la critique. C'est, dit-il, une répétition de celles qui ont eu lieu en Lorraine, mais sur une plus vaste échelle.

J'ai remarqué, dit il, plus d'une erreur de jugement que l'esprit le plus obtus aurait observée. L'artillerie de détachement était exposée à une défaite certaine. Les unités de combat occupaient un front trop étendu par rapport aux effectifs. L'emploi de la lance par la cavalerie allemande n'est pas justifié. Les désavantages sont palpables. Les mouvements de l'artillerie sont devenus lents par rapport à ceux de l'artillerie anglaise.

Changer rapidement de position paraît être le but des efforts tentés par tous. La surprise est un des plus puissants éléments de la victoire et les Allemands auront plus que jamais à l'avenir, à faire fonds sur la mobilité des troupes.

Nouveau scandale en Allemagne

Berlin, 7 novembre. — On vient de découvrir de très graves irrégularités dans les fournitures de viandes pour la garnison de Berlin.

Un gros propriétaire rural est fortement compromis dans cette affaire qui, venant après les scandales de jeu à Hanovre, a produit une énorme sensation.

LES NOUVEAUX IMPOTS EN ALLEMAGNE

Berlin, 7 novembre. — Les journaux publient le projet de loi sur le timbre : les actions et parts de sociétés allemandes payeront 1 p. c.; celles des sociétés étrangères 1 1/2 p. c.; mais ne seront pas soumises à cet impôt les actions allemandes émises avant le 1er octobre 1887 ainsi que les titres émis uniquement en échange d'autres.

Les affaires ayant trait à l'achat de billets de banque et de monnaies étrangères, etc., seront frappées d'un droit de 2 p. m.

Les affaires à terme, à terme fixe et à primes payeront 1 p. m.

Les affaires au-dessous de 600 mark seront libérées de l'impôt.

Les quittances au-dessus de 20 mark payeront 10 pfennigs.

Les chèques et billets à ordre également ; les lettres de voiture 30 pf. et les factures 10 pf.

La guerre entre l'Espagne et le Maroc

Madrid, 7 novembre — Le gouvernement a décidé de refuser toute autorisation aux journalistes étrangers qui voudraient suivre les opérations à Mélilla.

La maison de jeu de Monte-Carlo

Berlin, 7 novembre. — Plusieurs journaux prenant texte du procès de Hanovre conjurent le gouvernement de prendre l'initiative d'une démarche diplomatique afin d'obtenir la suppression de la maison de jeu de Monte-Carlo, dont le maintien empêchera toutes les répressions contre le jeu en Europe.

Les Anglais en Egypte

Caire, 7 novembre. — Le gouvernement anglais réclame à l'Egypte une indemnité de 40,000 livres sterling pour les frais provenant de l'augmentation du corps d'occupation anglais. Cette nouvelle produit une véritable stupéfaction.

Catastrophe de Santander

(Nouveaux détails)

Saint-Sébastien, 7 novembre. — C'est le capitaine du *Fernandez-Sans*, et non celui du *Cabo-Machichaco*, qui a apporté ici des détails sur la catastrophe de Santander.

Le capitaine du *Cabo-Machichaco*, a disparu dans l'explosion, ainsi que tout l'équipage, sauf deux matelots qui avaient débarqué.

Le nombre des victimes dépassera le chiffre déjà donné.

On continue le sauvetage.

Les dernières nouvelles reçues de Santander disent que les nombreux orphelins qu'a faits la catastrophe de Santander seront recueillis par la Société protectrice de l'enfance de Madrid.

Le gouvernement a envoyé cinquante mille pesetas comme premier secours.

Une souscription nationale sera ouverte en faveur des victimes.

L'explosion a été si violente qu'une des ancres du vapeur *Cabo-Machichaco* a été projetée à deux kilomètres.

A Santona, toutes les vitres ont été brisées par la commotion, bien que cette ville soit à vingt-huit kilomètres de Santander.

On a déjà retiré du port un certain nombre de victimes, mais les scaphandriers refusent de continuer leur horrible besogne dans le monstrueux charnier où plus de 200 cadavres sont accumulés.

Les hôpitaux et maisons de secours regorgent de blessés.

On attend des médecins et des internes des hôpitaux de Madrid et de Barcelone, ceux de Santander ne pouvant suffire, malgré tout leur dévouement.

LA BELGIQUE

TERRIBLE CATASTROPHE A GAND

Une filature qui s'effondre

Un mort. — Quatorze blessés

Gand, 6 novembre. — Un épouvantable accident est arrivé ce matin, à 10 heures et demie rue Fiévée.

Un bruit d'écroulement, un craquement sinistre ont jeté un vif émoi dans le quartier du Dock. Une partie de la filature établie au 2e étage de la fabrique Vandeen Bulcke et Cie s'est écroulée au moment où quinze ouvrières sous la surveillance d'un contre-maître étaient occupées à démonter le second métier.

Une forte poutrelle en fer s'est brisée et la partie de la voûte comprise entre le premier et le quatrième pilier s'est affaissée soudainement.

Les témoins racontent qu'un cri d'épouvante terrible et déchirant s'est élevé de dessous les décombres, où les 15 ouvrières de l'étage étaient ensevelies : gémissements des blessées cris d'épouvante des échappées, celles-ci fuyant d'autres, dans leur consternation, assistant dans le silence du désespoir, la gorge serrée d'angoisse, affolées les unes, hébétées les autres.

On a relevé de dessous les décombres une jeune fille de 14 ans, tuée sur le coup. Le cadavre, chose singulière, ne porte aucune trace de blessures.

14 autres ouvrières, presque toutes atteintes à la tête ou à la nuque sont grièvement blessées. Sept d'entre elles ont été transportées à l'hôpital. Seul le contre maître est indemne.

On ignore les causes de l'effondrement.

La traite des blanches

Bruxelles, 7 novembre. — On mande d'Anvers :

On a arrêté aujourd'hui, au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre avec une jeune fille de quinze ans et demi, appartenant à une des premières familles de Bruxelles, un individu de nationalité grecque signalé comme se livrant à la traite des blanches, et qui venait de purger, il y a trois jours, une condamnation pour proxénitisme.

LA MOBILISATION

On ignore, même dans la plupart des cercles militaires, que le général de Miribel, préoccupé surtout, pendant les trois dernières années de sa vie, de réduire le délai de mobilisation en cas de guerre, était arrivé à gagner deux jours sur les huit prévus dans le plan primitif.

L'état-major général allemand, on le sait, a toujours prétendu accomplir cette opération si importante sur l'Ouest en cinq jours et demi.

C'est à ce résultat que compte aboutir prochainement le général de Boisdeffre, en modifiant, assure-t-on, les ordres de concentration des troupes des 5e, 11e et 18e corps d'armée et en reliant deux tronçons du réseau stratégique.

L'ambassade de France au Vatican

De la *Politique coloniale* :

On annonce que le comte Lefebvre de Behaine, ambassadeur de la République près le Saint-Siège, sera prochainement mis à la retraite et remplacé par M. Legrand, de Valenciennes, ministre à La Haye.

APRÈS LA GRÈVE

425 ouvriers congédiés

Les Compagnies ont appliqué la mesure de représailles qu'elles avaient secrètement décidée dans une réunion tenue à Lille. Nos lecteurs se rappellent que nous avions les premiers, en pleine grève, annoncé que chaque direction s'était engagée à congédier un pour cent de son personnel ouvrier, soit pour les 42.000 mineurs du bassin, 420 congédiés.

Le chiffre des ouvriers renvoyés est exactement celui que nous avions donné ainsi qu'on peut s'en convaincre par le tableau suivant :

Escarpelle (fosses sur le Pas-de-Calais	5 congédiés
Drocourt	Néant
Dourges	16
Ostricourt	6
Carvin	1
Meurchin	16
Courrières	58
Lens	9[illegible]
Liévin	53
Nœux	63
Bruay	60
Marles	[illegible]
Vendin-lez-Béthune	3
Béthune	[illegible]
Total	425 congédiés

CE QU'A COUTÉ LA GRÈVE

Voici d'après les chiffres fournis par la Compagnie de Lens ce que la grève aurait coûté.

La concession de Lens représente à elle seule le cinquième de la production de la région.

Son extraction moyenne, à cette époque de l'année, aurait dû s'élever à 8000 tonnes par jour, soit à 336,000 tonnes pour les 42 journées de travail qu'a duré la grève.

La production n'ayant été que de 36,500 tonnes, la Compagnie perd le bénéfice de l'extraction de 300,000 tonnes en chiffre rond — à raison de 2 francs de bénéfice par tonne — *six cent mille francs* qu'il lui sera impossible de récupérer — les charbonnages anglais et belges s'étaient substitués à elle depuis sept semaines sur les marchés qu'elle fournit d'ordinaire.

A cette perte sèche s'ajoute celle des frais généraux qui ont continué de « courir » pendant le chômage et qu'aucune recette n'a couverts. Les travaux d'entretien, d'épuisement et d'aérage ne pouvaient être interrompus. La Compagnie de Lens estime la perte subie par elle, de ce chef, à TROIS CENT MILLE FRANCS.

La Compagnie fait entrer en ligne de compte, nous ne savons trop pourquoi, une perte de quatre-vingt-dix mille francs sur la location des 2,600 maisons des corons.

En somme elle accuse neuf cent quatre-vingt-dix mille francs.

En multipliant par cinq, on a le montant à peu près exact de la perte totale subie par toutes les Compagnies du bassin. C'est donc près de CINQ MILLIONS que coûte la grève aux patrons.

Quant aux ouvriers, toujours d'après les données de la Compagnie de Lens, leur compte pourra s'établir ainsi :

La Compagnie de Lens occupe « au fond » 6,490 ouvriers. Les absences réduisent d'ordinaire de dix pour cent cet effectif, en a pour 42 journées de chômage :

5,840 × 42 =	245.280
Le nombre des journées faites dans les fosses où le travail avait partiellement repris ayant été de	27.279
Le total des journées perdues s'élève à.	218.001

Le prix moyen de la journée du fond est de 4 fr. 83 ; c'est donc exactement 1,052,040 francs de salaire perdu pour cette catégorie d'ouvriers.

Les ouvriers « du jour » occupés aux fosses sont au nombre de 938. Par un calcul analogue à celui qui précède, la Compagnie de Lens estime que ces hommes ont perdu 28.360 journées de travail ; soit, à 3 francs 96 par jour, une perte totale de 96.490 francs.

Additionnons. Les ouvriers de la seule compagnie de Lens ont perdu en 42 jours de chômage 1.149.400 fr.; et si l'on quintuple cette somme, on arrive à l'effrayant total suivant, qui est le bilan de la grève dans le bassin du Pas-de-Calais :

Argent perdu

Pour les Compagnies. . Fr.		4.950.000
Pour les ouvriers.		5.800.000
Total. . . . Fr.		10.750.000

Il faut remarquer que ni l'Escarpelle, ni Aniche, qui appartiennent au bassin du Nord, ne figurent dans ce total.

LE DRAME DE GIVENCHY
devant le
TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ARRAS

Le drame de Givenchy-en-Gohelle a eu hier un premier épilogue devant le tribunal d'Arras.

L'instruction relative au principal inculpé, le sieur Coquidé, accusé d'avoir assommé le gendarme Dubois d'un coup de bâton n'est pas encore terminée.

Ce n'est donc pour ainsi dire qu'un comparse, le nommé Landru, âgé de 35 ans, qui comparaît devant les juges.

Landru est inculpé d'outrages et de rebellion envers le gendarme Delbecque. C'est lui qui, en se débattant, a luxé le pouce de cet agent.

L'audience

L'audience est présidée par M. Petit. Auprès de lui siègent MM. Bouvry et Dejamme. M. le procureur Guénot occupe le siège du ministère public et Me Lengiet siège au banc de la défense.

Dans l'enceinte réservée, M. le capitaine Be[illegible] d'Istres, de l'état-major de la division.

Landru n'a pas de bien bons antécédents ; son casier judiciaire est orné de quatre condamnations, dont trois pour violences. Il l'avoue au président.

Les témoins

Le premier témoin appelé est *le gendarme Delbecque*, de Vimy. Il raconte l'arrestation de Viseux, le 29 octobre, à 10 heures 1/2 du soir ; puis, comme suit, l'intervention de Landru :

Les manifestants nous suivaient en criant pendant que nous nous dirigions vers la demeure du garde, quand Landru nous interpella :

— Pourquoi emmenez-vous mon camarade ?

— Vous le saurez bien. Il sera avec vous dans cinq minutes.

— Je vous défends d'emmener mon camarade.

Et joignant le geste à des paroles injurieuses, Landru nous bouscula.

Nous l'arrêtons, comme Viseux. Mais arrivé à cinquante mètres de la maison du garde, Landru, ne voulant plus avancer, se roule par terre et n'en démarre plus. Dubois se penche vers Landru pour le forcer à se relever ; il reçoit alors d'un des individus de la bande, qui s'était rapproché de nous, un formidable coup de bâton sur la tête. Un autre coup lui est porté, mais celui-ci va tomber dans le vide. Dubois tire alors un premier coup de revolver sur son agresseur, sans l'atteindre du reste...

D. Et vous, vous n'avez pas tiré ?

R. Non. D'ailleurs, je ne l'aurais pas pu, ayant eu déjà le pouce luxé dans cette première bagarre en voulant dégager Dubois. Et puis, à ce moment, Dubois et ses agresseurs formaient un groupe compact ; j'aurais pu atteindre un innocent ; peut-être Dubois lui-même.

D. Reprenez votre récit.

R. Pendant que je dégage Dubois, Viseux et Landru s'échappent. Les manifestants sont de plus en plus excités. Nous nous réfugions chez le garde. Les cris augmentent : lâches, fainéants, *ah hue !* par la porte vitrée, les briques, les cailloux pleuvaient autour de nous. Les enfants et la femme du garde couraient dans la pièce en criant, à demi-vêtus, affolés.

Enfin, à un moment, la porte allait céder sous les poussées, le péril était imminent.

Dubois a alors tiré quatre coups de feu dans l'ouverture faite par un carreau brisé.

D. Et c'est tout ? La scène s'est terminée là ?

R. Non, des briques ont encore été jetées. Mais les agresseurs s'étaient éloignés et se tenaient à distance.

D. De quel côté Dubois a-t-il tiré ?

R. Du côté d'où venaient les pierres.

D. — Quand avez-vous connu la mort de Lerthier ?

R. — Une heure, trois quarts d'heure après. On est venu nous dire qu'un jeune homme était blessé, qu'il respirait à peine et qu'il allait mourir.

D. — Que pensez-vous qu'il serait arrivé si vous étiez sortis après la scène ?

D. — Oh ! tout aurait recommencé.

R. — Et la famille du garde, que faisait-elle, pendant le siège de la maison ?

R. — Ils étaient tous comme des lapins traqués tant ils avaient peur. Du reste, si les assaillants étaient entrés, le garde et les siens auraient été bien plus en danger encore que nous.

D. — Combien s'est-il écoulé de temps entre le moment où a commencé le siège de la maison du garde et le moment où Dubois a tiré ?

R. Vingt-cinq minutes.

A ce moment on rapporte, comme pièces à conviction, des briques et de gros silex qui ont été ramassés dans la maison du garde.

Le second témoin est M. le docteur Ballue, qui a visité les gendarmes Delbecque et Dubois et donne le détail des blessures. Il estime que lorsque Dubois a tiré, il avait la vue absolument troublée.

Vient ensuite le garde Dilly qui déclare que le gendarme Dubois n'a tiré que lorsque la porte était prête à céder sous la poussée des assaillants.

Après le garde, c'est le mineur Viseux qui raconte comme suit l'intervention de Landru :

— J'ai suivi les gendarmes sans résistance. A un moment, Landru s'est jeté sur eux et ils ont roulé ensemble. C'était à 50 mètres de chez le garde. Cinq ou six, peut-être sept ou huit mineurs ont voulu délivrer leur camarade et c'est alors que Dubois a reçu un coup de bâton et qu'il a tiré.

D. Vous avez vu celui qui a porté le coup de bâton à Dubois ?

R. (*Avec assurance*). Oui.

D. Vous le connaissez ?

R. Oui.

D. Ce n'était pas Landru ?

R. Non.

L'interrogatoire de Landru

Il raconte son intervention comme suit :

— Je suis venu pour défendre mon camarade que les gendarmes emmenaient, mais je n'ai rien fait de mal ; c'est eux qui m'ont égorgé (*sic*) pendant cinq ou six pas pour m'emmener. Je ne leur demandais que de me laisser tranquille et de me laisser rentrer chez moi.

D. — Pourquoi ne les avez-vous pas au moins accompagnés jusque chez le garde ?

R. Puisque je n'avais rien fait de mal. C'est eux qui m'ont déchiré mes vêtements ; je suis rentré tout nu chez moi.

D. Votre résistance, vous savez quel résultat elle a eu ; elle a été le point de départ d'une scène déplorable en elle même, déplorable en ses conséquences. Si vous n'aviez pas agi comme vous l'avez fait, l'émeute — car, c'en était une — qui a eu lieu à Givenchy le 27 octobre ne se serait pas produite.

Réquisitoire — Plaidoierie — Condamnation

Bien que M. Guenot, procureur de la République, reconnaisse que Landru n'a eu qu'une faible part de responsabilité dans ce drame, il n'en requiert pas moins contre l'inculpé une condamnation sévère, en raison de son casier judiciaire déjà chargé.

Me Lengiet sollicite, au contraire, l'indulgence du tribunal en faveur de son client qui était non un meneur de la grève, mais un simple comparse et qui soutient de son travail sa vieille mère septuagénaire.

Après quelques minutes de délibération, le tribunal condamne Landru à **vingt jours de prison**.

Le gendarme Dubois

Le bruit a couru que le gendarme Dubois allait être poursuivi pour homicide par imprudence.

Il n'en est rien :

L'enquête ouverte parallèlement par l'autorité militaire et par le parquet d'Arras a prouvé, au contraire, que cet agent de l'autorité, amoitié assommé et aveuglé par le sang qui coulait de sa blessure, n'avait fait usage de son revolver qu'à la dernière extrémité. Il se trouvait depuis longtemps déjà en état de légitime défense lorsqu'il tira son premier coup de feu dans la maison du garde Dilly.

SECOURS
aux familles des grévistes

Nous avions reçu, il y a trois jours, d'un groupe de lecteurs lensois amis des mineurs, une lettre que nous n'avions pas cru devoir insérer, la décision du Congrès du 4 novembre ayant donné dans une certaine mesure, satisfaction aux *desiderata* qu'elle formulait.

Nos correspondants insistent néanmoins pour la publication de leur lettre, nous la reproduisons ci-après.

Lens, le 4 novembre 1893.

Monsieur le rédacteur en chef de l'*Avenir*,

Permettez-moi de recourir encore une fois à l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal pour faire connaître au public les quelques réflexions ci-dessous que nous suggèrent : 1° la convocation adressée aux commerçants de Lens pour la réunion du 2 novembre soir, salle Gauthier ; 2° la circulaire adressée hier matin aux commerçants et aux personnes aisées, par M. le maire de Lens, au nom du Bureau de bienfaisance.

En ce qui concerne la convocation des commerçants, ne faut-il pas qu'on les prenne pour des *gens bien naïfs* pour ne pas dire plus, ou faire preuve de beaucoup de cynisme pour oser demander des secours à des personnes que la grève a saignées aux quatre membres depuis six ou sept semaines, et dont beaucoup ne se relèveront jamais.

Pouvait-on mieux se moquer d'eux ? A la demande faite, au nom du bureau de bienfaisance, par M. le maire de Lens, nous répondrons ce qui suit :

Tout en reconnaissant qu'en pareille circonstance chacun doit, dans un *but purement humanitaire*, venir en aide aux nécessiteux et principalement aux enfants, *qui ne sont pour rien dans les grèves*, et donner dans la mesure de ses facultés, nous ferons cependant quelques observations ci-dessous.

Pourquoi les 10 ou 15 députés socialistes qui sont pour beaucoup dans la prolongation, *la mauvaise impulsion et l'issue malheureuse de la grève* n'abandonneraient-ils pas la moitié de leurs appointements annuels, soit environ 50,000 fr. On ajouterait ensuite :

1° Les souscriptions de la *Petite République française*.	25,000 fr.
2° Les souscriptions du Travailleur et du Réveil du Nord.	2,500
3° Les souscriptions du Comité de la grève générale	2,700
Qu'il soit aussi prélevé sur la caisse syndicale.	19,800

Avec cette somme de 100,000 fr. on pourra déjà donner un secours de 20 fr. à 5000 familles nécessiteuses, cette idée n'est-elle pas bonne et très pratique ?

Agréez, etc.

Un groupe de lecteurs Lensois, amis des mineurs.

Les arrivages de charbon à Lille

Les arrivages de charbon de provenance étrangère entrés en gare de Lille-Saint-Sauveur pendant le mois d'octobre 1893 se chiffrent par 105 wagons. Ils ont atteint pendant la période correspondante de 1892 : 250 wagons, soit une différence de 145 wagons au préjudice des houillères françaises.

Il est vrai que du 1er novembre à hier, 7 novembre inclus, les produits français ont repris sur les arrivages étrangers une supériorité considérable. Il n'est entré en effet que 29 wagons de l'extérieur tandis que les envois des bassins français ont atteint 286 wagons soit 36 de plus que pendant toute la durée d'octobre.

Poursuites contre un député

Le parquet de Lille vient d'ordonner des poursuites contre M. Pierre-Armand Vaux, député socialiste de la 1re circonscription de Dijon pour infraction à la loi du 30 juin 1881 sur les réunions publiques.

On sait que M. Pierre Vaux s'était rendu dans le Nord et dans le Pas-de-Calais pour prêcher la continuation de la grève.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

AU BAC SAINT-MAUR

On se rappelle que les 175 ouvriers du tissage mécanique de MM. Gilles et Bal, à Bac-St-Maur, sont en grève depuis le 30 juin, c'est-à-dire depuis plus de 4 mois.

Les patrons ont pensé qu'aux approches de l'hiver, les ouvriers abandonneraient leurs revendications et consentiraient aux anciennes conditions. Ils ont fait annoncer la réouverture des ateliers pour ce matin. 21 ouvriers seulement sur 175 se sont présentés.

Quelques gendarmes à pied et à cheval étaient venus à Bac Saint-Maur pour assurer le maintien de l'ordre ; mais il n'y a eu aucune manifestation.

COLLECTIVISME ORTHODOXE

A propos des socialistes, il nous arrive une nouvelle de Roubaix qu'il convient de mettre en lumière.

On sait combien l'administration municipale roubaisienne est intransigeante avec tout ce qui n'appartient pas à la doctrine pure, avec tout ce qui s'éloigne du collectivisme.

Nos socialistes sont également, à en juger par leurs discours et par leurs écrits, les adversaires résolus du parti clérical, et les ennemis décidés de toute manifestation religieuse.

Or, les voici qui commencent à verser dans le socialisme chrétien.

Désobry qui l'eût dit ! Carette qui l'eût cru !

L'administration municipale de Roubaix vient d'établir un règlement pour les cantines scolaires.

Ce règlement précise entre autres choses, les menus des plats qui doivent être servis chaque jour.

Pénétrée du commandement de notre très sainte Mère l'Eglise disant : « Vendredi chair ne mangera... », l'Administration roubaisienne vient d'imposer le maigre du vendredi aux cantines scolaires.

Ce jour-là, dit le règlement, le menu se composera simplement de « soupe au lait et d'œufs. »

C'est d'une orthodoxie bon teint.

Ce premier pas sur le chemin de Damas sera probablement suivi de quelques autres et nous ne serions pas autrement sur[pris].

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 39

Petite Mère

DEUXIÈME PARTIE

MALHEUR AUX FAIBLES

Elle était si naïve, si croyante, la pauvre enfant !

Elle poussa un long soupir, essuya ses larmes et devint tranquille.

La servante avait atteint son but, elle était contente. Et tout en cajolant la malade, elle [illegible]

— Comme ça, elle va pendant quelque temps me laisser tranquille.

En [illegible], il y eut plusieurs jours de tranquillité [illegible] à la jeune mère. Elle se levait, faisait chaque jour de courtes promenades ; les fraîches couleurs de la jeunesse [illegible] sur ses joues et peu à peu [illegible] lui revenaient.

[illegible] constamment à son enfant, [illegible] la longue absence de la fausse [illegible] Frémy et au silence qu'elle gardait. [illegible] si elle est toujours à Verdun, disait-elle, pourquoi n'écrit-elle pas ?

[illegible] surprise de ne pas avoir [illegible] de sa tante.

[illegible] n'est pas qu'elle tint à la voir ; mais [illegible] laissait madame Savouroux [illegible] singulier.

A toutes les questions qu'elle adressait à la Roussotte, celle-ci répondait de son mieux, [illegible] des raisons plausibles, [illegible] à ne pas se laisser [illegible].

[illegible]

Au sujet de la dame de Margaine :

— Vous savez, mademoiselle, que votre tante aime à tout voir par ses yeux. A ce moment elle est certainement très occupée, car, à Margaine, on est en pleine fenaison. Comme je vous l'ai dit, elle a été prévenue, et par une seconde lettre que je lui ai envoyée avant-hier, elle a appris que vous étiez en bonne voie de guérison ; elle est donc parfaitement tranquille et voilà pourquoi elle ne se presse pas de quitter la ferme. Mais aussitôt les foins rentrés, et avant qu'on ne commence à couper les seigles, nous la verrons arriver, soyez-en sûre. Alors, mademoiselle, vous serez complètement rétablie et vous pourrez reparaître à la ferme sans que personne puisse se douter de ce qui s'est passé.

— Vous pensez donc que je retournerai à Margaine ?

— Dame, oui.

— Eh bien ! vous êtes dans l'erreur. D'abord ma tante n'y tient pas du tout.

— Ah !

— Et moi j'aimerais mieux mourir que de retourner dans une maison où [illegible] tout ce que j'ai souffert ou eu à souffrir.

— Mais, mademoiselle, qu'est-ce que vous ferez ?

— Ce que je ferai, je le sais ; seulement, ce n'est ni vous ni personne que j'instruirai de mes projets.

**

Marceline était rétablie, et depuis quelques jours déjà elle aurait pu s'éloigner de Montreuil seule, à pied, sans danger.

Un matin, de bonne heure, comme elle était encore couchée, madame Savouroux arriva, n'ayant qu'un air à moitié satisfait.

La fermière s'enferma tout de suite avec sa servante dans la chambre du rez-de-chaussée et demanda :

— Où est Marceline ?

— Encore dans son lit.

— Alors, nous avons tout le temps de causer. Comment va-t-elle ?

— Tout y est bien, [illegible] n'y paraît plus.

— Tant mieux pour elle.

— Et un peu aussi pour nous, maîtresse.

Seulement je ne sais pas trop comment elle prendra la chose. Elle parle constamment de son enfant et ne pense qu'à lui.

Des plis se creusèrent sur le front de la fermière.

— Ne voyant pas reparaître Huberte, elle s'est mis toutes sortes d'idées drôles dans la tête et a eu des crises épouvantables que j'ai eu toutes les peines du monde à calmer. Elle est maintenant plus tranquille, malgré le temps qui passe sans qu'elle sache rien ; mais si elle ne jette plus les hauts cris, elle n'en est pas moins très inquiète, très anxieuse.

Madame Savouroux resta un instant songeuse, la tête inclinée ; puis se redressant brusquement.

— Il y six jours que je suis à Paris, dit-elle.

— Six jours ! répéta la Roussotte.

— Oui. Voyons, as-tu dit à ta camarade Huberte de donner son adresse à la concierge de la maison de Charonne où elle demeurait quand je l'ai tirée de la plus horrible misère ?

— Mais certainement, maîtresse, et en lui recommandant dix fois plutôt qu'une de ne pas oublier cela. Est-ce qu'elle ne l'a pas donnée, sa nouvelle adresse ?

— Depuis qu'elle a quitté la maison pour venir habiter ici, la concierge ne l'a pas revue.

— Par exemple !

— C'est comme je te le dis.

— Qu'est-ce que ça signifie ? Je ne sais que penser, maîtresse.

— Ni moi non plus. Que tu ne sais ni où ni comment elle a perdu l'enfant, assurément cela m'importe peu, mais quand je paie quelqu'un pour faire une besogne, j'aime à m'assurer moi-même qu'elle a été bien faite.

— Voilà pourquoi vous tenez à revoir Huberte.

— Uniquement pour cela, mais l'a-t-elle perdu, cet enfant ?

— Oh ! quant à ça, oui.

— Rien ne le prouve.

— C'est vrai ; seulement, qu'est-ce qu'elle en aurait fait ?

— Ton observation est juste. Mais pourquoi a-t-elle ainsi disparu ? N'y a-t-il pas là quelque chose d'étrange ?

— Je ne comprends pas, maîtresse...

— Quoi supposer ?

— Je ne sais pas. Quand avez-vous vu la concierge ?

— Le jour même de mon arrivée à Paris, et tous les jours, jusqu'à hier soir, je suis retournée à Charonne. Toujours la même réponse de la concierge.

— C'est drôle, murmura la Roussotte.

— Dis que c'est inquiétant et même menaçant.

— Comment ça ?

— Si elle s'est fait arrêter !

— Aïe ! fit la servante, regardant sa maîtresse avec effarement.

Elle appuya ses mains sur son front et au bout d'un instant, souriant :

— Non, ce n'est pas ça, dit-elle.

— Tu ne crois pas qu'on ait pu l'arrêter ?

— Je crois qu'on peut toujours arrêter quelqu'un pris en faute ; mais voyez-vous, maîtresse, si Huberte s'était laisser pincer comme une buse en faisant la chose, il y a beau jour que j'aurais eu la visite désagréable d'un commissaire de police accompagné de ses mouchards ; du reste, je ne serais plus ici, ni vous non plus.

— A moins qu'elle n'ait pas voulu nous dénoncer.

— Ta, ta, ta, des bêtises, Huberte n'est pas une méchante fille, c'est vrai ; mais je vous demande un peu pourquoi elle prendrait toute la responsabilité d'une mauvaise action où la plus coupable est madame Victorine Savouroux, la riche fermière de Margaine. Non, non Huberte n'est pas de la pâte dont on fait les martyrs par dévouement.

Encore une fois, maîtresse, ce n'est pas ça, cherchez autre chose.

— On pourrait se noyer dans les hypothèses comme dans une rivière.

— Ce qu'il y a de certain, et nous n'avons pas à nous en plaindre, c'est que les gens de justice ne nous cherchent pas noise.

— Il me vient une autre pensée.

— Voyons ce que c'est ?

— Huberte avait de l'argent.

— Pas de l'argent, quinze cents francs en billets de banque que je lui ai remis de votre part.

— Des malfaiteurs ont pu savoir qu'elle avait ces quinze cents francs sur elle.

— Et pour la voler, l'assassiner.

— Comme tu le dis.

— Voilà peut-être la vérité, maîtresse.

La fermière eut dans le regard une lueur sombre sur les lèvres un mauvais sourire.

— Si c'était la vérité, reprit-elle, nous serions à jamais débarrassées d'une femme qui aurait pu un jour devenir gênante.

La Roussotte ne sourcilla pas.

— Mais nous ne sommes pas sûres, continua Mme Savouroux ; cependant, je pourrais tout de même dire à Marceline que Mme Frémy a été victime d'une attaque nocturne.

La servante secoua la tête.

— Ça ne vous avancerait pas à grand chose, répondit-elle, et le fait produit ne serait pas celui que vous attendiez.

La disparition de la femme en qui elle paraissait avoir confiance, lui serait ainsi expliquée.

La Roussotte secoua de nouveau la tête.

— Il faut chercher, maîtresse, et trouver mieux, répliqua-t-elle. Dans tous les cas, je vous engage fort à ne rien changer à ce que vous aviez d'abord décidé ; oui, dites nettement à votre nièce que sa petite fille est morte. Elle pleurera certainement, poussera des gémissements, puis après elle se consolera trouvera que c'est une grâce que Dieu lui a faite, et tout sera dit.

— Croira-t-elle ?

— Pourquoi penserait-elle que vous la trompez ?

— Je ne sais pas, elle s'est toujours un peu méfiée.

— Si vous lui présentez bien la chose, elle vous croira.

— Mais elle voudra savoir ce que madame Frémy est devenue, surtout si elle a un doute si faible qu'il soit.

— Je lui ai déjà expliqué à ma manière l'absence prolongée de madame Frémy, et je l'ai tranquillisée ; au petit conte que je lui ai fait, vous n'aurez qu'à en ajouter un autre, qui complètera le premier, et je suis convaincue qu'elle n'y verra que du feu.

Alors la Roussotte raconta à madame Savouroux comment elle avait fait croire à Marceline que la soi-disant madame Frémy était précipitamment partie pour Verdun afin d'embrasser une dernière fois son vieux père à son lit de mort.

— Hé, ce n'était pas mal imaginé, fit la fermière.

— On fait ce qu'on peut, maîtresse.

— C'est bien, je sais maintenant ce que j'aurai à dire à ma nièce.

— Ah ! vous avez trouvé ?

— Madame Frémy était depuis huit jours à Verdun et venait de faire enterrer son père, lorsqu'elle apprit que l'enfant, malade depuis deux jours, était au plus mal.

Elle quitte Verdun au plus vite pour se rendre chez la nourrice, et quand elle arrive, l'enfant est mort.

Enfin, elle est si affectée de ce malheur et a tellement peur de recevoir des reproches de la mère qu'elle n'ose pas revenir.

— C'est cela, maîtresse, c'est bien cela.

La conversation entre les deux complices, qui savaient si bien s'entendre et se comprendre, dura encore quelques instants ; puis tout étant bien convenu, la Roussotte se rendit auprès de Marceline, qui, levée et habillée s'était mise à la fenêtre et promenait ses yeux rêveurs sur les champs en culture des maraîchers.

— Mademoiselle, lui dit la Roussotte, votre tante vient d'arriver.

— Ah ! fit la jeune fille.

— Madame Savouroux vous fait demander si vous pouvez la recevoir.

— Ma tante ne faisait pas tant de cérémonies autrefois à Margaine, répondit Marceline en refermant la fenêtre. Mais bien que je n'aie pas encore eu le temps de faire ma chambre, madame Savouroux peut venir.

— Je ne sais pas ce qu'elle a, reprit la Roussotte, je lui ai trouvé un air tout je ne sais comment ; il faut croire qu'il s'est passé à la ferme quelque chose qui ne lui a pas été agréable.

— Il n'est pas plus qu'une autre à l'abri des ennuis, dit froidement Marceline.

(A suivre) Emile RICHEBOURG.